

Commune de Corminboeuf

Procès-verbal de L'Assemblée communale ordinaire du 20.05.2025

Présidence : Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique
Présents : 54 citoyens
Majorité : 28
Scrutateurs : MM. Christophe Jolissaint et Daniel Leibundgut
Excusés : MM. François Ménétrey, Jacques Pierret

Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à l'Assemblée communale.

« Bienvenue à cette Assemblée communale de printemps, en un lieu inhabituel mais chaleureux, l'accueil extrascolaire. »

Conformément à l'article 12 alinéa 1 de la loi sur les communes, l'Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public au moins 10 jours à l'avance, dans la feuille officielle du 9 mai 2025 et par distribution tous ménages de la convocation. Le bulletin numéro 10 de la nouvelle législature est publié sur le site internet et à disposition sur demande à l'administration communale.

Le procès-verbal était publié sur le site internet et une version papier à disposition depuis 10 jours à l'administration communale. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Comme scrutateurs, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** propose **MM. Christophe Jolissaint et Daniel Leibundgut**.

Mme Anne-Elisabeth Nobs prie les personnes présentes n'ayant pas la qualité de citoyennes ou citoyens de se faire connaître comme telles aux scrutateurs.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les personnes présentes ayant le droit de vote. Il y a 54 citoyens ayant le droit de vote ce soir. La majorité est de 28 voix.

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande que lorsqu'une personne de l'Assemblée prendra la parole, elle voudra bien annoncer son nom et son prénom avant de commencer son intervention.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** informe que les débats seront enregistrés.

Ordre du jour

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande si quelqu'un a une remarque concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 10.12.2024

Mme Anne-Elisabeth Nobs demande s'il y a des remarques ou commentaires relatifs à ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10.12.2024 à l'unanimité.

2. Comptes 2024 et rapport de la commission financière

2.1. Compte de résultats

Pour la présentation des comptes de résultats 2024, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances.

M. Christian Vorlet propose de ne pas présenter les chapitres en détail car ceux-ci étaient publiés sur le site internet et détaillés dans le bulletin. Il demande s'il y a des remarques ou des oppositions à cette proposition. Ce n'est pas le cas.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à M. Francesco Screti, membre de la Commission financière pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance, recommande à l'Assemblée d'accepter les comptes de résultats 2024 présentant un bénéfice de CHF 631 131 francs.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion concernant le compte de résultats.

M. Josef Vonlanthen demande si les économies réalisées, en kilowattheures et en francs, sont connues dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** explique tout d'abord qu'il s'agit d'une obligation légale, puis indique que les chiffres ne sont pas encore disponibles, mais qu'ils le seront prochainement. **M. Christian Vorlet** précise que la différence de montant ne sera pas significative. Il souligne toutefois que cette mesure représente avant tout un avantage en termes de confort pour les citoyens.

La parole n'est plus demandée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée accepte les comptes de résultats 2024 à l'unanimité.

2.2. Compte des investissements

Pour les comptes des investissements 2024, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Christian Vorlet**, responsable des finances qui présente le compte des investissements.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à M. Francesco Screti pour le rapport de la commission financière. « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements 2024.* »

La parole n'est pas demandée.

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que le Conseil ne vote pas.

Au vote, l'Assemblée accepte le compte des investissements 2024 à l'unanimité.

3. Planification financière

Mme Anne-Elisabeth Nobs rappelle que l'Assemblée ne se prononce pas sur cette planification mais en prend acte.

M. Christian Vorlet rappelle qu'une planification financière se veut prudente, donc pessimiste.

M. Christian Vorlet présente l'évolution des charges et des revenus, des résultats ainsi que du coefficient d'impôts. La planification financière montre des résultats qui vont être de plus en plus négatifs en raison de l'arrivée des amortissements des investissements. La planification suggère également que, pour les années à venir, les impôts devraient être augmentés. Mais, **M. Christian Vorlet** explique que le Conseil communal a commencé à réfléchir à des solutions d'économies sans pour autant couper dans les prestations, ni devoir augmenter les impôts à court terme. **M. Christian Vorlet** ajoute que le canton de Fribourg envisage de transférer davantage de charges financières aux communes.

Il est demandé si cette planification a été réalisée en prenant en compte les augmentations de la part du canton. **M. Christian Vorlet** répond par la négative, précisant que celle-ci a été effectuée avant l'annonce du canton. **M. Christian Vorlet** indique qu'il est difficile de donner un montant exact, surtout que les chiffres annoncés par le canton ne sont pas définitifs. Cependant, il estime que cette nouvelle charge pourrait représenter un coût compris entre CHF 200'000 et CHF 250'000 pour la commune.

M. Raphaël Graber demande à quoi correspond l'augmentation visible dans la planification financière. **M. Christian Vorlet** répond qu'en premier lieu, cela concerne les amortissements à venir. La deuxième raison est que toutes les charges

augmentent, et la commune doit en assumer le coût. De plus, le nombre d'habitants augmente également.

M. Giordano Bizzozero demande si le Conseil communal prévoit des solutions ou des mesures d'économies, en particulier dans les charges non liées. **M. Christian Vorlet** répond que l'ensemble des postes a été analysé dans le but d'identifier des pistes d'économies. L'objectif actuel est de maintenir le contrôle sur la hausse des dépenses.

M. Christian Vorlet présente le rapport de l'investissement sur l'assainissement de l'éclairage public.

La parole n'est plus demandée.

4. Crédit pour la mise en séparatif du collecteur communal situé entre la route de Belfaux et l'impasse du Verger (Art. 220, 221, 222 et 1067 RF)

Pour la présentation de cet objet, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **Mme Chantal Angéloz**, responsable du dicastère des eaux.

Avant d'ouvrir la discussion, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** passe la parole à **M. Francesco Screti** pour le rapport de la commission financière : « *La commission financière, à l'unanimité des membres présents, recommande à l'Assemblée d'accepter le crédit de CHF 150 000 francs TTC. Cet investissement sera financé par le fonds spécial pour le maintien de la valeur. L'amortissement de 1.25% se fera sur 80 ans.* »

Mme Anne-Elisabeth Nobs ouvre la discussion.

M. Josef Vonlanthen se dit surpris que la commune ne fasse pas mention de la deuxième étape du projet, qui est pourtant en discussion depuis une dizaine d'années. Il souhaite connaître la suite prévue, soulignant qu'un problème persiste à l'impasse du Verger, où il a déjà été confronté à plusieurs inondations. Il aimerait savoir dans quelle direction les choses vont évoluer. **Mme Chantal Angéloz** répond que selon le Plan général d'évacuation des eaux, une réserve de capacité est prévue pour le collecteur situé à l'impasse du Verger. Toutefois, une étude de ce collecteur a déjà été lancée. Elle espère pouvoir présenter des éléments concrets lors de l'Assemblée du mois de décembre.

Mme Catherine Mauron demande dans combien de temps serait réalisée cette mise en séparatif. **Mme Chantal Angéloz** répond que les travaux débuteront durant l'automne 2025.

Après l'intervention de plusieurs propriétaires des parcelles concernées, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** indique qu'il s'agit d'un problème privé et les invite à venir discuter à la fin de cette Assemblée.

M. Krenar Furxhiu demande comment il devra se raccorder et où cela se fera. **M. Christian Vorlet** indique qu'il n'est pas possible de répondre aux questions ce soir car le dossier est à l'étude.

Au vote, l'Assemblée communale approuve le crédit pour la mise en séparatif du collecteur communal situé entre la route de Belfaux et l'impasse du Verger (Art. 220, 221, 222 et 1067 RF) à l'unanimité moins 1 absence.

5. Divers

De la part du Conseil

eBill

Mme Anne-Elisabeth Nobs explique qu'il existe une solution appelée eBill, qui permet de recevoir et de payer les factures de manière électronique. Elle invite les citoyens à adopter ce système pour plus de simplicité et d'efficacité. Cela représente également une économie pour la commune.

Construction de la nouvelle halle multisports

M. Alain Lunghi présente l'avancement de la nouvelle halle multisports, en soulignant que le chantier progresse bien et rapidement. L'inauguration pour la population est prévue le samedi 7 février 2026. La rénovation de l'ancienne halle débutera en mars 2026. Cette organisation permet de toujours disposer d'une salle de sport. Il souligne que le bois utilisé est entièrement d'origine suisse.

Les prévisions de coûts sont à jour et respectent le crédit prévu. L'achèvement complet des travaux est prévu pour la rentrée scolaire 2026-2027.

M. Alain Lunghi adresse ses félicitations et remerciements aux intervenants externes pour la qualité de leur travail et remercie l'ensemble des acteurs pour leur confiance.

M. Giordano Bizzozero demande quelles sont les modifications apportées au projet suite aux discussions avec les utilisateurs du cycle d'orientation de Bulle.

M. Alain Lunghi répond qu'à l'origine, du gravier était prévu pour la place extérieure. Cependant, avec le passage fréquent, le gravier risquerait de se retrouver partout, donc cela est à revoir. La fontaine, initialement prévue en haut, sera finalement installée en bas des escaliers. L'aménagement extérieur est encore à l'étude.

Mme Patricia Favre demande si la buvette pourra être louée comme auparavant.

M. Alain Lunghi indique que la buvette pourra être louée ainsi que la salle des sociétés.

M. Tadeusz Senn demande si les îlots de chaleur ont été pris en compte dans ce projet. **M. Alain Lunghi** confirme et précise que c'est un point très important pour la commune.

Divers de la part des citoyens

M. Jean Claude Baechler indique que, dans la nuit de vendredi à samedi, il a subi d'importantes nuisances sonores sans avoir été informé au préalable. Il précise qu'il s'agissait de l'installation d'une grue et demande des explications.

Mme Anne-Elisabeth Nobs répond que les nuisances sonores ont été mal évaluées. Il était nécessaire de fermer la rue pour installer la grue, mais afin de maintenir l'accès pour les riverains, un chemin avait été aménagé à la ferme, accessible uniquement la nuit en raison de l'activité agricole. Le prestataire était chargé d'informer les riverains, mais cela n'a pas été fait correctement. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** présente ses excuses et celles du Conseil communal pour cet incident et précise que le but était de ne pas perturber le trafic. Elle ajoute qu'une solution sera recherchée pour le démontage afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

M. Gilles Courtois demande si les besoins en AES peuvent être couverts et, dans le cas contraire, quelles solutions sont prévues. **M. Jean-Philippe Doutaz** répond qu'une étude de faisabilité a été menée et que des projets existent, mais leur mise en œuvre demandera du temps. Actuellement, la capacité d'accueil est de 106 enfants, mais certains ont dû être refusés pour la rentrée scolaire 2025-2026 en raison du manque de place. Pour la rentrée 2026-2027, la nouvelle salle des sociétés sera mise à disposition de l'accueil, ce qui permettra d'augmenter la capacité. Il précise qu'en ce qui concerne les classes, 327 élèves sont attendus pour la rentrée 2025-2026, ce qui correspond à 12 classes. L'école peut encore accueillir une vingtaine d'élèves supplémentaires, mais atteindra alors sa capacité maximale. La commune étant en pleine expansion, des projections sont réalisées afin d'anticiper les besoins. Le dossier fait l'objet d'un suivi constant.

Pour terminer, **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie les membres de l'Assemblée pour leur présence. Elle tient également à remercier particulièrement tous les membres du personnel communal, de l'administration, de la conciergerie, de l'édilité et de l'accueil extra-scolaire. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie les membres du corps enseignant pour leur indéfectible engagement et leur travail toujours apprécié. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** remercie aussi ses collègues du Conseil pour le travail effectué et l'esprit collégial qui règne durant leurs séances. **Mme Anne-Elisabeth Nobs** annonce d'ores et déjà l'Assemblée ordinaire du 9 décembre 2025.

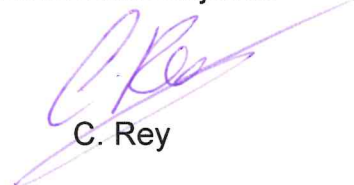
Mme Anne-Elisabeth Nobs lève l'Assemblée communale ordinaire à 20h30.

La Syndique


A.-E. Nobs



La Secrétaire adjointe


C. Rey